

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 4 mai 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 4 mai 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Est absent :

M. Yanick Baillargeon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Analyse financière
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Entretien des pelouses des terrains municipaux : Attribution du contrat
 - 8.2 Offre d'achat de terrain :
 - 8.2.1 Autorisation de vente lot 5 548 551
 - 8.2.2 Désistement achat d'un terrain Quartier des Pionniers
 - 8.3 Affiche entrées de la Municipalité : Réaménagement
 - 8.4 Subvention à un organisme : Festival équestre
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation des états financiers 2014
- 12.2 Gestion des HLM en milieu rural/Demandes à la FQM

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Adoption du règlement 2015-002 intitulé « Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone Rec2 (Récréo-touristique) »
- 13.2 CPTAQ : Appui à une demande pour le lot 4 594 894
- 13.3 Avis de motion règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Acceptation du cadre de gestion de la ressource professionnelle en loisirs

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 CADLD : Fonds de développement

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-05-095

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-05-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 13 avril 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 7 avril, j'ai participé à la conférence de presse du ministre Lebel en regard du plan de développement du Zoo Sauvage. Le 8 avril, j'ai participé à la consultation publique sur les plans d'aménagement du ministère des Forêts. Le 14 avril, j'ai participé à la rencontre de la MRC. Le 15 avril, j'ai rencontré un promoteur en lien avec le projet de scierie. J'ai rencontré les représentants du Festival équestre en lien avec leurs résultats de l'édition 2014 et leurs prévisions pour 2015. Le 24 avril, j'ai participé au comité de travail pour le réaménagement des bureaux municipaux à l'église. Le 27 avril, j'ai signé un contrat de vente de terrain dans le Quartier des Pionniers. Le 28 avril, j'ai participé au plénier de la MRC ici à La Doré. J'ai également rencontré un groupe de jeunes qui veulent des modifications au skate parc. Le 3

mai, j'ai rencontré monsieur Couillard et je lui ai parlé du dossier de notre scierie de feuillus et des préoccupations en regard de la gestion des HLM.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé à une rencontre avec le Festival équestre, à la formation du PIIA et à une rencontre de la Coop forestière.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'OMH. Des ajustements sont à venir pour la gestion des HLM en milieu rural. Elle a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et à une rencontre du comité pour le réaménagement des bureaux municipaux.

Michel Simard a participé à une rencontre de la CADLD, à une rencontre de la Résidence Dorée et à une rencontre du Moulin des Pionniers. Il demande à la population d'éviter de circuler sur le terrain de l'Auberge vu que cette dernière est maintenant vendue et privée. Il invite également ceux qui sont intéressés à participer au Relais pour la vie de communiquer avec madame Laurette Savard.

Marc Perron informe la population que l'assemblée générale annuelle du Complexe sportif aura lieu le 7 mai prochain au complexe. Il a participé à la rencontre du Festival équestre et a vérifié les factures du mois. Il informe la population que la vente de garage du Complexe sportif aura lieu le 23 mai prochain.

Yoland Bau a participé à la formation du PIIA et à une rencontre de la CADLD.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers d'avril sont déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-05-097

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal complémentaire des achats du mois de mars 2015 au montant total de 4 305.82\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RÉSOLUTION 2015-05-098

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des

achats du mois d'avril 2015 au montant total de 97 187.99\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2
ANALYSE FINANCIÈRE

La Directrice générale présente une analyse financière en date du 31 mars 2015 démontrant que les prévisions budgétaires se réalisent comme prévues.

Correspondance POINT 6.0
RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AVRIL 2015

Le résumé de la correspondance du mois d'avril 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2015-05-099
ENTRETIEN DES PELOUSES DES TERRAINS MUNICIPAUX : ATTRIBUTION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a procédé à un appel d'offres de services publics pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT le cahier des charges pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel d'offres publics, un (1) soumissionnaire a été déclaré conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accorde un contrat d'entretien des gazons à Céline Pellicelli pour une période de trois (3) ans au prix de 13 500\$ par année;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires;
- deux (2) années d'option peuvent être ajoutées au contrat.

POINT 8.2.1
RÉSOLUTION 2015-05-100
OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN : AUTORISATION DE VENTE LOT 5 548 551

CONSIDÉRANT la résolution 2014-05-092 intitulée « Terrains municipaux : autorisation de vente »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur monsieur Jacques Naud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 5 548 551 à monsieur Jacques Naud pour la somme de 500\$, plus les taxes applicables. Les frais de contrat, de cadastrage et d'arpentage, si nécessaire, sont à

la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.2.2

OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN : DÉSISTEMENT ACHAT D'UN TERRAIN
QUARTIER DES PIONNIERS

Le maire informe la population qu'une résolution avait été adoptée pour la vente du lot 5 326 865 et que l'acheteur a présenté un désistement dans le dossier. Le terrain est donc retourné à la vente.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2015-05-101

AFFICHE D'ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ : RÉAMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE les affiches aux entrées de la Municipalité sont désuètes et ne correspondent plus aux besoins;

CONSIDÉRANT la proposition de réaménagement reçue de Enseigne April;

CONSIDÉRANT QUE Enseigne April est l'entreprise ayant conçu les enseignes initiales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le réaménagement des affiches par Enseigne April, et ce, au montant de 5 390\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2015-05-102

SUBVENTION À UN ORGANISME : FESTIVAL ÉQUESTRE

CONSIDÉRANT QUE le Festival équestre a déposé ses prévisions budgétaires pour 2015 ainsi que ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a été rencontré dans le but d'échanger sur ses attentes, ses fonctions et ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la demande financière a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une subvention de 3 000\$ au Festival équestre pour l'édition 2015.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2015-05-103

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014

CONSIDÉRANT les protocoles et conventions financières entre la Municipalité de La Doré et l'Office municipal d'habitation de La Doré;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de La Doré au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de La Doré démontrant

des revenus de 99 138\$, des dépenses de 243 307\$ et un déficit de 144 169\$. Tel que décrit dans les états financiers, la Municipalité versera 2 651\$ pour respecter son engagement de 10% du déficit.

POINT 12.2

GESTION DES HLM EN MILIEU RURAL/DEMANDES À LA FQM

Le maire informe la population que dans le cadre du déficit zéro du Gouvernement, une restructuration du mode de gestion des HLM favorisant le regroupement pour les milieux ruraux est possiblement en cours. Le programme Accès-Logis est également visé. Nous considérons que la gestion centralisée des logements HLM peut être néfaste pour notre milieu. Nous suivons ce dossier de près afin de minimiser les impacts sur la gestion de nos logements. Une lettre sera transmise à la Société d'habitation du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités en lien avec ce sujet.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2015-05-104

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-002 INTITULÉ « Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone Rec2 (récréo-touristique) »

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2015-002 intitulé « Amendement du règlement de zonage (no.361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone Rec2 (récréo-touristique) ».

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2015-002

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT

DE ZONAGE (no. 361-92) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE Rec2 (Récréo-touristique).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est régie par une réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a adopté à la séance régulière du 6 avril 1992, le règlement de zonage portant le numéro 361-92 et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement de zonage est entré en vigueur lorsqu'il a été déclaré conforme par la M.R.C. du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a le pouvoir, en vertu des articles 1, 2 et 3 suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement vise à répondre aux besoins des contribuables de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de La Doré adopte le règlement suivant:

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long et mot à mot reproduit.

ARTICLE 2

La grille d'interprétation qui fait partie intégrante du règlement de zonage (no. 361-92) est modifiée de manière à ajouter l'usage résidentiel (unifamilial) exclusivement afin de permettre l'implantation d'un gîte touristique dans la zone Rec2.

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions et procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme seront complétées.

ADOPTÉ le 4 mai 2015.

PUBLIÉ le _____ 2015.

Certificat de conformité le _____ 2015.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2015-05-105

CPTAQ : APPUI À UNE DEMANDE POUR LE LOT 4 594 894

CONSIDÉRANT la demande soumise par Monsieur Rodrigue Tremblay en vue d'implanter une résidence sur le lot 4 594 894 et de vendre à ses frères la superficie résiduelle de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé en zone agricole et qu'il faut produire une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est situé dans un îlot déstructuré bien caractérisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu un moulin à scie sur cette parcelle, que le chemin public coupait autrefois cette parcelle et qu'elle ne présente aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une résidence sur le site visé n'aurait aucune conséquence sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, notamment en ce qui concerne les distances séparatrices à respecter pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation n'aurait aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une résidence sur cette parcelle favoriserait l'occupation dynamique du territoire sans créer d'impact négatif sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appui la demande soumise par Rodrigue Tremblay auprès de la CPTAQ;

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2015-05-106

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-05-107

ACCEPTATION DU CADRE DE GESTION DE LA RESSOURCE
PROFESSIONNELLE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de La Doré en ressource en loisirs afin de coordonner les activités de loisirs, culturelles et touristiques;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Sainte-Hedwidge dans les même domaines;

CONSIDÉRANT QU'un cadre de gestion est nécessaire afin de partager la ressource en loisirs entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT le projet de cadre de gestion de la ressource professionnelle en loisirs proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le cadre de gestion proposé entre la Municipalité de La Doré et la Municipalité de Sainte-Hedwidge pour la ressource en loisirs.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2015-05-108

CADLD : FONDS DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré, en collaboration avec la Caisse Desjardins Domaine-du-Roy, a établi un fonds de développement pour soutenir la création d'entreprises par une allocation de soutien à l'emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré débourse sa part de financement pour soutenir l'emploi créé par une entreprise de La Doré.

La participation de la Municipalité s'élève à 500\$ de débours.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-05-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h45, il est proposé par Marc Perron de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale